

CORONAVIRUS

Un cas confirmé concernant un professionnel du CHRU de Tours

Comme annoncé par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, deux cas de coronavirus SARS-CoV-2 ont été confirmés hier soir au CHRU de Tours. Après une première patiente de 73 ans, hospitalisée depuis le 4 mars au soir, et habitant l'Indre-et-Loire, un deuxième cas a été confirmé.

La deuxième personne est infirmière au CHRU. Cette personne, dont l'état de santé ne présente pas de signe de gravité, est actuellement prise en charge tout en restant à son domicile. Un arrêt de travail lui a été délivré. Des mesures destinées à protéger les patients hospitalisés et à limiter les éventuelles transmissions du virus ont été immédiatement prises.

Les équipes du CHRU de Tours sont prêtes et restent mobilisées, au service de la population, pour protéger les patients les plus fragiles et les professionnels de santé.

Le 6 mars 2020, un cas de coronavirus SARS-CoV-2 a été confirmé par l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire, concernant un professionnel de l'établissement. Il s'agit d'une femme, infirmière au CHRU de Tours, habitant l'Indre-et-Loire, et qui revenait d'une zone à risque.

A ce jour, l'état de santé de cette personne ne présente pas de signe de gravité. Elle est donc prise en charge, tout en restant à son domicile.

Dès le signalement de cette situation par la professionnelle concernée, le CHRU de Tours a pris les mesures qui lui incombent en tant qu'employeur de cette personne, ainsi que les mesures sanitaires destinées à limiter la transmission du virus. Ces mesures, selon les consignes établies au niveau national consistent à :

- Repérer les cas suspects/possibles

Ainsi, tous les patients et professionnels qui ont été en contact avec cette soignante ont été contactés par un médecin du CHRU pour faire un bilan médical de leur situation.

Ils seront suivis en fonction de leur état médical.

- Protéger

Il apparaît que l'infirmière concernée a appliqué les consignes d'hygiène qui ont été rappelées aux professionnels du CHRU tout particulièrement ces derniers jours. Elle est en fin de période de contagiosité et observe toutes les mesures de protection.

Il est rappelé que les mesures de protection visent d'abord à protéger les patients fragiles, comme face à d'autres virus.

- Informer

Les professionnels du service dans lequel travaille l'infirmière concernée ont été réunis dès le 6 mars au matin et plusieurs réunions d'information auront lieu afin d'informer l'ensemble de l'équipe.

Les professionnels du service recevront également un courrier individuel pour s'assurer de leur parfaite information.

L'ensemble des professionnels du CHRU est tenu informé régulièrement des consignes et de l'évolution de la situation (messages, affichage, réunions d'information...).

Nous tenons à remercier l'ensemble des équipes mobilisées dans la prise en charge de cette épidémie.

Comment obtenir des informations fiables sur le coronavirus ?

Information générale sur le coronavirus et l'épidémie :

Numéro d'information générale pour la population : 0800 130 000 (appel gratuit - 9h à 19h)

Site internet du gouvernement : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>

Pour un avis médical personnel :

Contactez votre médecin traitant ou en cas d'absence joignez le 15 qui dispose de lignes dédiées